

**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties à l'Accord de Paris****Rapport de la Conférence des Parties agissant comme
réunion des Parties à l'Accord de Paris sur la première
partie de sa première session, tenue à Marrakech
du 15 au 18 novembre 2016****Première partie : Délibérations**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour).....	1–2	4
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	3–21	4
A. Adoption de l'ordre du jour	3–5	4
B. Application du règlement intérieur de la Conférence des Parties	6–7	5
C. Élection de membres supplémentaires au Bureau.....	8–9	6
D. Organisation des travaux	10–13	6
E. État de la ratification de l'Accord de Paris	14–15	6
F. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.....	16–18	7
G. Participation.....	19–20	7
H. Documents	21	7
III. Questions se rapportant à la mise en œuvre de l'Accord de Paris (Point 3 de l'ordre du jour).....	22–25	8
IV. Réunion de haut niveau (Point 4 de l'ordre du jour).....	26–33	8
A. Déclarations des Parties	32	9
B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs	33	9



V.	Questions diverses (Point 5 de l'ordre du jour).....	34	10
VI.	Conclusion des travaux de la session (Point 6 de l'ordre du jour).....	35–38	10
A.	Adoption du rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.....	36	10
B.	Clôture de la session	37–38	10
Annexes			
I.	Parties to the Paris Agreement, observer States and United Nations organizations attending the first part of the first session of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Paris Agreement		11
II.	Calendar of meetings of Convention bodies, 2017–2021.....		15

Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à la première partie de sa première session

Décisions adoptées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

FCCC/PA/CMA/2016/3/Add.1

Décision

- 1/CMA.1 Questions se rapportant à la mise en œuvre de l'Accord de Paris
- 2/CMA.1 Règlement intérieur appliqué par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

Résolution

- 1/CMA.1 Remerciements au Gouvernement du Royaume du Maroc et aux habitants de Marrakech

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 16 de l'Accord de Paris, a été ouverte à Bab Ighli, à Marrakech (Maroc), le 15 novembre 2016 par M. Salaheddine Mezouar, Président de la CMA à sa première session¹.

2. L'ouverture de la session a été immédiatement suivie de l'ouverture de la réunion de haut niveau organisée dans le cadre de la Conférence des Parties (COP), de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) et de la CMA.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 5^e séance², le 16 novembre, la CMA a examiné une note de la Secrétaire exécutive dans laquelle figurait l'ordre du jour provisoire annoté³. Le Président a noté que, conformément aux articles 9 et 12 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, l'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec la Présidente de la vingt et unième session de la COP et de la onzième session de la CMP et en consultation avec le Bureau.

4. Sur proposition du Président, la CMA a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Application du règlement intérieur de la Conférence des Parties ;
 - c) Élection de membres supplémentaires au Bureau ;
 - d) Organisation des travaux ;
 - e) État de la ratification de l'Accord de Paris ;
 - f) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.

¹ La première partie de la première session de la CMA s'est tenue parallèlement à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties (COP) et à la douzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP). Les délibérations de la COP et de la CMP figurent dans des rapports distincts (FCCC/CP/2016/10 et FCCC/KP/CMP/2016/8, respectivement). Les déclarations et l'allocation de bienvenue prononcées à l'ouverture de la Conférence sont évoquées dans le rapport de la Conférence des Parties. Les délibérations des séances communes de la COP, de la CMP et de la CMA tenues dans le cadre des sessions sont consignées dans les trois rapports.

² Les séances de la CMA dont il est fait mention dans le présent document sont des séances plénières. Les séances communes de la COP, de la CMP et de la CMA tenues les 15 et 16 novembre pour la réunion de haut niveau correspondaient aux 2^e, 3^e et 4^e séances de la CMA.

³ FCCC/PA/CMA/2016/1.

3. Questions se rapportant à la mise en œuvre de l'Accord de Paris⁴.
4. Réunion de haut niveau
5. Questions diverses.
6. Conclusion des travaux de la session :
 - a) Adoption du rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris ;
 - b) Clôture de la session.

5. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Thaïlande (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Slovaquie (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), de l'Australie (au nom du Groupe composite), de l'État plurinational de Bolivie (au nom des pays en développement animés du même esprit et Parties à l'Accord de Paris), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), du Mexique (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS)), du Costa Rica (au nom de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes), de la République démocratique du Congo (au nom des pays les moins avancés (PMA)) et du Mali (au nom du Groupe des États d'Afrique).

B. Application du règlement intérieur de la Conférence des Parties

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

6. À la 5^e séance, le Président a informé les participants que le Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris avait recommandé à la CMA, pour examen et adoption, un projet de décision sur le règlement intérieur de celle-ci, par l'intermédiaire de la COP.

7. À sa 8^e séance⁵, le 18 novembre, la CMA a adopté, sur une recommandation de la COP, la décision 2/CMA.1 intitulée « Règlement intérieur de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris ».

⁴ Ce point de l'ordre du jour traitera des modalités, procédures et lignes directrices que la CMA devrait examiner à sa première session et au sujet desquelles elle devrait prendre des décisions conformément aux mandats énoncés dans l'Accord de Paris, ainsi que des projets de décision que les organes subsidiaires recommanderont à la CMA, pour examen et adoption à sa première session, par l'intermédiaire de la COP, conformément au programme de travail figurant dans la décision 1/CP.21, y compris l'article 4 de l'Accord de Paris et les paragraphes 22 à 35 de la décision 1/CP.21 ; l'article 6 et les paragraphes 36 à 40 de la décision 1/CP.21 ; l'article 7 et les paragraphes 41, 42 et 45 de la décision 1/CP.21 ; l'article 8 et les paragraphes 47 à 51 de la décision 1/CP.21 ; l'article 9 et les paragraphes 52 à 64 de la décision 1/CP.21 ; l'article 10 et les paragraphes 66 à 70 de la décision 1/CP.21 ; les articles 11 et 12 et les paragraphes 81 à 83 de la décision 1/CP.21 ; l'article 13 et les paragraphes 84 à 98 de la décision 1/CP.21 ; l'article 14 et les paragraphes 99 à 101 de la décision 1/CP.21 ; et l'article 15 et les paragraphes 102 et 103 de la décision 1/CP.21. Toute autre question se rapportant à la mise en œuvre de l'Accord de Paris pourra également être traitée par la CMA au titre de ce point si celle-ci le décide. Les annotations figurant au chapitre III de l'ordre du jour provisoire contiennent de plus amples informations sur ces mandats.

⁵ Les séances communes de la COP, de la CMP et de la CMA tenues le 17 novembre pour la réunion de haut niveau correspondaient aux 6^e et 7^e séances de la CMA.

C. Élection de membres supplémentaires au Bureau

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

8. À la 8^e séance, le Président a fait observer qu'en vertu de l'Accord de Paris, tout membre du Bureau de la COP représentant une Partie à la Convention mais qui, à ce moment-là, n'était pas Partie à l'Accord, était remplacé par un nouveau membre représentant une Partie à l'Accord⁶. Il a également fait observer qu'un candidat au Bureau proposé par les États d'Amérique latine et des Caraïbes représentait une Partie à la Convention qui n'était pas encore partie à l'Accord.

9. À la même séance, sur proposition du Président, la CMA a élu M. Diego Pacheco (État plurinational de Bolivie), représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes, Vice-Président supplémentaire du Bureau⁷.

D. Organisation des travaux

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

10. À la 5^e séance, le Président a appelé l'attention de la CMA sur les annotations à l'ordre du jour provisoire. Il a fait observer qu'il avait, sous sa propre autorité, mené des consultations informelles ouvertes à toutes les Parties sur la préparation de la première session de la CMA ainsi que sur le point 4 de l'ordre du jour de la vingt-deuxième session de la COP, intitulé « Préparatifs de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris et de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris ». Le Président a également informé les participants qu'il avait demandé à M. Aziz Mekouar (Maroc) de diriger en son nom les consultations informelles, lesquelles étaient guidées par les principes de l'ouverture, de la transparence et de la participation de tous. Il a proposé de mener de nouvelles consultations dirigées par M. Mekouar, dans le cadre de la CMA, afin de veiller à ce que les résultats finals de ces travaux puissent être examinés et adoptés avant la clôture de la Conférence⁸.

11. La CMA est convenue de procéder comme le Président l'avait proposé.

12. En ce qui concerne le point 4 de l'ordre du jour « Réunion de haut niveau », le Président a organisé des séances communes de la COP, de la CMP et de la CMA, qui correspondaient aux 2^e, 3^e, 4^e, 6^e et 7^e séances de la CMA (voir par. 26 à 33 ci-dessous).

13. À la 8^e séance, le Président a invité la CMA à examiner les alinéas b), c) et f) du point 2 de l'ordre du jour (voir par. 6 et 7, et 8 et 9 ci-dessus et 16 à 18 ci-dessous, respectivement). À la reprise de la 8^e séance, le 18 novembre, le Président a invité la CMA à examiner les points 3, 5 et 6 de l'ordre du jour (voir par. 22 à 25, 34 et 35 ci-dessous, respectivement).

E. État de la ratification de l'Accord de Paris

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

14. À sa 5^e séance, la CMA a examiné le rapport de situation, présenté oralement par la Secrétaire exécutive, concernant les instruments d'acceptation de l'Accord de Paris qui avaient été reçus par le Dépositaire.

⁶ Conformément au paragraphe 3 de l'article 16 de l'Accord de Paris.

⁷ Voir le document FCCC/CP/2016/10, par. 14.

⁸ Voir les paragraphes 22 à 25 ci-dessous.

15. La Secrétaire exécutive a indiqué que l'Accord de Paris était entré en vigueur le 4 novembre 2016. Au 16 novembre 2016, 110 Parties à la Convention avaient déposé leurs instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord, représentant plus de la moitié des Parties à la Convention, et 193 Parties avaient signé l'Accord. Elle a souligné que pratiquement toutes les Parties avaient signé l'Accord et que les ratifications se suivaient jour après jour, ce qui témoignait de la dynamique et de l'ambition mondiales en faveur de l'action climatique. Des informations sur l'état de la ratification de l'Accord de Paris sont disponibles sur le site Web de la Convention⁹.

F. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

16. À la 8^e séance, le Président a fait observer que, conformément à l'article 19 du projet de règlement intérieur, qui s'appliquait *mutatis mutandis* à la CMA, les pouvoirs des représentants des Parties ainsi que les noms des suppléants et des conseillers étaient communiqués vingt-quatre heures au plus tard après l'ouverture de la session. Toute modification ultérieure de la composition des délégations devait également être communiquée.

17. Le Président s'est référé au rapport sur la vérification des pouvoirs¹⁰, dans lequel il est indiqué que le Bureau, conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur tel qu'il est appliqué, a examiné et approuvé les pouvoirs des représentants des Parties.

18. Compte tenu du rapport du Bureau et des pouvoirs supplémentaires soumis par deux Parties (Ukraine et Nauru), la CMA a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session. En outre, le secrétariat a reçu les pouvoirs émanant des Îles Salomon et du Koweït le 28 novembre 2016 et le 15 décembre 2016, respectivement.

G. Participation

19. La session tenue à Marrakech a rassemblé les représentants de 82 Parties à l'Accord de Paris, ainsi que les représentants de 112 Parties à la Convention admises en qualité d'observateurs, d'un État observateur, de 51 organes et programmes des Nations Unies, secrétariats de conventions, institutions spécialisées et organismes des Nations Unies, et organisations apparentées du système des Nations Unies, dont la liste figure en annexe.

20. Ont également participé à la session les représentants de 71 organisations intergouvernementales et de 870 organisations non gouvernementales, dont la liste figure dans le document FCCC/CP/2016/INF.3.

H. Documents

21. Les documents dont la CMA était saisie sont disponibles sur le site Web de la Convention¹¹.

⁹ <http://unfccc.int/paris_agreement/items/9444.php>.

¹⁰ FCCC/PA/CMA/2016/2.

¹¹ <http://unfccc.int/meetings/marrakech_nov_2016/session/9967/php/view/documents.php#<> et <http://unfccc.int/meetings/marrakech_nov_2016/items/10009.php>.

III. Questions se rapportant à la mise en œuvre de l'Accord de Paris

(Point 3 de l'ordre du jour)

22. À la 8^e séance, le Président a rappelé qu'il avait proposé à la 5^e séance que M. Mekouar mène en son nom des consultations informelles (voir par. 10 ci-dessus). Le Président a remercié M. Mekouar pour son aide et a indiqué que les consultations informelles avaient débouché sur un projet de décision soumis à la CMA pour examen et adoption.

23. À la même séance, sur recommandation du Président, la CMA a adopté la décision 1/CMA.1 intitulée « Questions se rapportant à la mise en œuvre de l'Accord de Paris ».

24. Sur proposition du Président, la CMA est convenue de renvoyer les questions suivantes à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre pour examen à sa quarante-septième session (novembre 2017) et de faire rapport à ce sujet à la première session de la CMA :

a) Paragraphe 10 de l'article 4 de l'Accord de Paris (calendriers communs pour les contributions déterminées au niveau national) ;

b) Paragraphe 83 de la décision 1/CP.21 (moyens de développer la formation, la sensibilisation, la participation du public et l'accès de la population à l'information).

25. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'État plurinational de Bolivie (au nom des pays en développement animés du même esprit), de l'Inde, du Brésil, du Mali (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Costa Rica (au nom de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes), des États-Unis d'Amérique, des Maldives (au nom de l'AOSIS), de la République démocratique du Congo (au nom des PMA), de la Slovaquie (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) et de l'Afrique du Sud (au nom des pays du groupe BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine))¹².

IV. Réunion de haut niveau

(Point 4 de l'ordre du jour)

26. À la 4^e séance commune de la COP et de la CMP, tenue conjointement avec la 2^e séance de la CMA, le 15 novembre, le Président a ouvert la réunion de haut niveau conjointe de la COP, de la CMP et de la CMA.

27. Des déclarations ont été faites par Mohammed VI, Roi du Maroc, M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Peter Thompson, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M^{me} Patricia Espinosa, Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, M^{me} Marianne Mouhoub représentante de la jeunesse marocaine, M^{me} Laurene Powell Jobs, fondatrice et Présidente d'Emerson collective, organisation qui milite pour des politiques en faveur de l'environnement, de l'éducation et d'autres initiatives liées à la justice sociale, et M. François Hollande, Président de la République française, pays hôte de la vingt et unième session de la COP et de la onzième session de la CMP¹³.

¹² Les déclarations, considérées comme faisant partie des documents officiels de la session, peuvent être consultées à l'adresse <<http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/cop-cmp-cma-closing-plenaries>>.

¹³ Les déclarations faites à la réunion de haut niveau, considérées comme faisant partie des documents officiels de la session, peuvent être consultées à l'adresse <<http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/high-level-segment>>.

28. Après la reprise de la 8^e séance et l'adoption de la décision intitulée « Questions se rapportant à la mise en œuvre de l'Accord de Paris », la COP, la CMP et la CMA ont tenu une séance commune pour entendre des déclarations.

29. Des déclarations ont d'abord été faites par le Président et la Secrétaire exécutive.

30. Des déclarations ont ensuite été faites par des représentants de la Thaïlande (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Slovaquie et de la Commission européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), de la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de l'Australie (au nom du Groupe composite), des Maldives (au nom de l'AOSIS), de la République démocratique du Congo (au nom des PMA), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), du Nicaragua (au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale), de l'État plurinational de Bolivie (au nom des pays en développement animés du même esprit), du Mali (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Costa Rica (au nom de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes), de la Chine, de la France, de l'Argentine, de l'Inde et de l'Indonésie.

31. À la même séance commune, des déclarations ont été faites par des représentants de neuf collectifs admis en qualité d'observateurs (organisations représentant des peuples autochtones, organisations non gouvernementales (ONG) représentant des syndicats, ONG représentant les femmes et militant pour l'égalité des sexes, ONG représentant la jeunesse, ONG représentant les milieux d'affaires et les industriels, ONG de défense de l'environnement, ONG indépendantes et de recherche, administrations locales et autorités municipales.)

A. Déclarations des Parties

32. Au cours de la réunion de haut niveau, des déclarations ont été faites par 166 Parties à la Convention, dont 49 ont été prononcées par des chefs d'État ou de gouvernement, 5 par des vice-présidents ou des vice-premiers ministres et 112 par des ministres et des représentants des Parties^{14, 15, 16}.

B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

33. À la 8^e séance commune de la COP et de la CMP tenue conjointement avec la 7^e séance de la CMA, le 17 novembre, des déclarations ont été faites par des représentants d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales¹⁷.

¹⁴ Voir la note de bas de page 12 ci-dessus.

¹⁵ Sur les 166 déclarations, huit ont été faites au nom de groupes de négociation et d'autres groupes. Les déclarations, considérées comme faisant partie des documents officiels de la session, peuvent être consultées à l'adresse <<http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/joint-high-level-segment-5th-meeting-of-the-cop-an>> ; <<http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/joint-high-level-segment-6th-meeting-of-the-cop-an>> ; et <<http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/joint-high-level-segment-7th-meeting-of-the-cop-an>>.

¹⁶ Le représentant de la Chine a rappelé le statut de la Chine dans le système des Nations Unies en réponse aux déclarations faites par certaines Parties au sujet de la participation de la province chinoise de Taiwan à la Conférence. Les détails concernant cette intervention sont disponibles à l'adresse : <<http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/joint-high-level-segment-7th-meeting-of-the-cop-an>>.

¹⁷ Les déclarations, considérées comme faisant partie des documents officiels de la session, peuvent être consultées à l'adresse <<http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/joint-high-level-segment-8th-meeting-of-the-cop-an>>.

V. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

34. À la 8^e séance, le Président a invité la CMA à examiner ce point de l'ordre du jour. Aucune Partie n'a soulevé de question au titre de ce point.

VI. Conclusion des travaux de la session

(Point 6 de l'ordre du jour)

35. À la reprise de la 8^e séance, un représentant du secrétariat a informé les Parties qu'aucun crédit budgétaire n'avait été prévu pour la tenue de la session de la CMA au siège du secrétariat en 2017 et que le secrétariat s'employait à évaluer, en fonction des dispositions à prendre, les coûts de l'organisation de la vingt-troisième session de la COP, de la treizième session de la CMP et de la deuxième partie de la première session de la CMA à Bonn (Allemagne).

A. Adoption du rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

36. À la reprise de sa 8^e séance, la CMA a examiné le projet de rapport sur la première partie de sa première session et, sur proposition du Président, a autorisé le Rapporteur à achever le ledit rapport, sous la direction du Président et avec le concours du secrétariat.

B. Clôture de la session

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

37. À la reprise de la 8^e séance, sur proposition des Fidji, la CMA a adopté la résolution 1/CMA.1, intitulée « Remerciements au Gouvernement du Royaume du Maroc et aux habitants de Marrakech ».

38. À la même séance, le Président a fait remarquer que la CMA avait achevé ses travaux à Marrakech et qu'elle reprendrait sa première session (deuxième partie), en même temps que la vingt-troisième session de la COP et la treizième session de la CMP (novembre 2017).

Annexe I

[Anglais seulement]

Parties to the Paris Agreement, observer States and United Nations organizations attending the first part of the first session of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Paris Agreement

A. Parties to the Paris Agreement

Albania	Honduras	Poland
Antigua and Barbuda	Hungary	Portugal
Argentina	Iceland	Rwanda
Austria	India	Saint Kitts and Nevis
Bahamas	Kiribati	Saint Lucia
Bangladesh	Lao People's Democratic Republic	Saint Vincent and the Grenadines
Barbados	Madagascar	Samoa
Belarus	Maldives	Senegal
Belize	Mali	Seychelles
Bolivia (Plurinational State of)	Malta	Singapore
Brazil	Marshall Islands	Slovakia
Brunei Darussalam	Mauritius	Solomon Islands
Cameroon	Mexico	Somalia
Canada	Micronesia (Federated States of)	Sri Lanka
Central African Republic	Mongolia	State of Palestine
China	Morocco	Swaziland
Cook Islands	Namibia	Sweden
Costa Rica	Nauru	Thailand
Democratic People's Republic of Korea	Nepal	Tonga
Dominica	New Zealand	Tuvalu
European Union	Niger	Uganda
Fiji	Norway	Ukraine
France	Palau	United Arab Emirates
Germany	Panama	United States of America
Ghana	Papua New Guinea	Uruguay
Greece	Paraguay	Vanuatu
Grenada	Peru	
Guinea		
Guyana		

B. Parties to the Convention that are observers to the Paris Agreement

Afghanistan	Finland	Philippines
Algeria	Gabon	Qatar
Andorra	Gambia	Republic of Korea
Angola	Georgia	Republic of Moldova
Armenia	Guatemala	Romania
Australia	Guinea-Bissau	Russian Federation
Azerbaijan	Haiti	Sao Tome and Principe
Bahrain	Indonesia	Saudi Arabia
Belgium	Iran (Islamic Republic of)	Serbia
Benin	Iraq	Sierra Leone
Bhutan	Ireland	Slovenia
Bosnia and Herzegovina	Israel	South Africa
Botswana	Italy	South Sudan
Bulgaria	Jamaica	Spain
Burkina Faso	Japan	Sudan
Burundi	Jordan	Suriname
Cabo Verde	Kazakhstan	Switzerland
Cambodia	Kenya	Tajikistan
Chad	Kuwait	The former Yugoslav Republic of Macedonia
Chile	Kyrgyzstan	Timor-Leste
Colombia	Latvia	Togo
Comoros	Lebanon	Trinidad and Tobago
Congo	Lesotho	Tunisia
Côte d'Ivoire	Liberia	Turkey
Croatia	Libya	Turkmenistan
Cuba	Liechtenstein	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
Cyprus	Lithuania	United Republic of Tanzania
Czechia	Luxembourg	Uzbekistan
Democratic Republic of the Congo	Malawi	Venezuela (Bolivarian Republic of)
Denmark	Malaysia	Viet Nam
Djibouti	Mauritania	Yemen
Dominican Republic	Monaco	Zambia
Ecuador	Montenegro	Zimbabwe
Egypt	Mozambique	
El Salvador	Myanmar	
Equatorial Guinea	Netherlands	
Eritrea	Nicaragua	
Estonia	Nigeria	
Ethiopia	Oman	
	Pakistan	

C. Observer States

Holy See

D. United Nations bodies and programmes

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights

Office of the United Nations High Commissioner for Refugees

Office of the Special Representative of the Secretary-General and Chief Executive for Sustainable Energy for All

United Nations Capital Development Fund

United Nations Children's Fund

United Nations Conference on Trade and Development

United Nations Department of Economic and Social Affairs

United Nations Department of Public Information

United Nations Development Programme

United Nations Economic and Social Commission for Asia and the Pacific

United Nations Economic and Social Commission for Western Asia

United Nations Economic Commission for Africa

United Nations Economic Commission for Europe

United Nations Economic Commission for Latin America and the Caribbean

United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women

United Nations Environment Programme

United Nations Global Compact

United Nations Human Settlements Programme

United Nations Institute for Training and Research

United Nations Office for Disaster Risk Reduction

United Nations Office for Outer Space Affairs

United Nations Office for Project Services

United Nations Office of the High Representative for the Least Developed Countries, Landlocked Developing Countries and Small Island Developing States

United Nations Population Fund

United Nations Secretariat

United Nations University

United Nations Volunteers

World Food Programme

E. Convention secretariats

Convention on Biological Diversity
Ozone Secretariat
United Nations Convention to Combat Desertification

F. Specialized agencies and institutions of the United Nations system

Food and Agriculture Organization of the United Nations
Global Environment Facility
Intergovernmental Oceanographic Commission
Intergovernmental Panel on Climate Change
International Civil Aviation Organization
International Fund for Agricultural Development
International Labour Organization
International Maritime Organization
International Monetary Fund
International Telecommunication Union
United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
United Nations Industrial Development Organization
World Bank
World Health Organization
World Intellectual Property Organization
World Meteorological Organization

G. Related organizations of the United Nations system

Green Climate Fund
International Atomic Energy Agency
International Trade Center
World Trade Organization

Annexe II

[Anglais seulement]

Calendar of meetings of Convention bodies, 2017–2021

- First sessional period in 2017: 8–18 May
 - Second sessional period in 2017: 6–17 November
 - First sessional period in 2018: 30 April to 10 May
 - Second sessional period in 2018: 3–14 December
 - First sessional period in 2019: 17–27 June
 - Second sessional period in 2019: 11–22 November
 - First sessional period in 2020: 1–11 June
 - Second sessional period in 2020: 5–16 November
 - First sessional period in 2021: 31 May to 10 June
 - Second sessional period in 2021: 8–19 November
-